



Votre syndicat en quelques mots

**UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE POUR VOUS INFORMER SUR VOTRE STATUT,
VOTRE SALAIRE, VOS DROITS, LA R.T.T. Etc...**

UN SITE INTERNET, DES FORMATIONS...

Se syndiquer combien ça coûte ?

66 % de la cotisation annuelle est déductible des impôts

Adhésion sans supplément à un contrat de protection juridique

Adhésion sans supplément à l'A.F.O.C. (Association de protection des consommateurs)

BULLETIN D'ADHESION

Nom :

Service :

Code Postal :

Ville :

Désire adhérer à Force Ouvrière

A

Le

Signature :

A Remettre au responsable F.O. de votre lieu de travail